

# Règlement du Challenge Région Sud U15 & U17

## Souvenir Marie-Antoinette Canu

### Saison 2025

#### Préambule

Le Challenge Région Sud - Souvenir Marie-Antoinette vise principalement à :

- Encourager les coureurs U15 et U17 filles et garçons à la pratique de la compétition sur des courses FFC,
- Favoriser et privilégier la participation des coureurs aux épreuves organisées dans le Comité Région Sud,
- Mettre en avant ou relancer une épreuve du calendrier du Comité Région Sud (nouvelle épreuve, nouvelle formule, nouveau circuit...)

#### ARTICLE 1 : Principes

Le Challenge Région Sud - Souvenir Marie-Antoinette Canu est un classement aux points établis sur six épreuves organisées dans le Comité Région Sud. Il est ouvert à tous les coureurs U15 et U17 Filles et Garçons licenciés à la FFC y compris ceux hors Comité Région Sud. Les Filles de la catégorie U17 doivent impérativement courir avec les Garçons U17.

#### ARTICLE 2 : Epreuves

Le classement du Challenge Région Sud - Souvenir Marie-Antoinette Canu s'établit en 2025 sur six épreuves du calendrier route du Comité Région Sud :

- Jeudi 1er mai - Arles (13)
- Dimanche 25 mai - Althen Les Paluds (84)
- Dimanche 1er juin - Valderoure (06)
- Dimanche 29 juin - La Seyne (83)
- Dimanche 6 juillet - La Motte du Caire (04) - Deux épreuves : un CLM + une course en ligne

#### ARTICLE 3 : Classements

Quatre classements individuels sont prévus pour ce challenge :

- Classement des U15 Filles
- Classement des U15 Garçons
- Classement des U17 Filles
- Classement des U17 Garçons

Le classement individuel se fait à l'issue de chaque épreuve. Les points suivants sont attribués aux 15 premiers : 25, 23, 21, 19, 17, 15, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5 pour l'ensemble des épreuves.

Un point est attribué à tous les coureurs classés au-delà de la 15<sup>ème</sup> place.

Cas particulier de l'épreuve du dimanche 6 juillet à La Motte du Caire (04). Deux épreuves : un CLM + une course en ligne. Chacune des deux épreuves, le CLM d'une part et la course en ligne d'autre part, donneront lieu à une attribution de points, selon le barème ci-dessus. Le classement général de la journée n'attribuera pas de points

Au final, le coureur qui remporte le Challenge Région Sud - Souvenir Marie-Antoinette Canu est celui qui cumule le plus de points à l'issue des six épreuves.

En cas d'égalité, les coureurs sont départagés par le plus grand nombre de première place, puis le cas échéant de deuxième place et de troisième place. En cas de nouvelle égalité, c'est le classement sur la dernière épreuve qui les départagent.

Pour les Filles, si elles rentrent dans les 15 premiers, elles marquent les points relatifs à leur place pour figurer dans le classement général scratch (cf. ci-dessus). Si elles se classent au-delà de la 15<sup>ème</sup> place, un point est attribué.

En complément, un classement dédié uniquement aux Filles est établi sur la base suivante :

Les 5 premières filles de chaque épreuve marquent les points suivants : 8, 5, 3, 2, 1. Ces points sont spécifiques au classement féminin et ne se cumule pas au classement général scratch.

Pour figurer dans le classement général, il est indispensable d'avoir participé au minimum à trois épreuves dont les deux demi-étapes organisées le dimanche 6 juillet à La Motte du Caire (04).

Un bonus de cinq points supplémentaires est attribué à tous les coureurs ayant participé aux six épreuves.

Deux classements par équipe sont également prévus :

- Classement par équipe U15
- Classement par équipe U17

Le classement par équipe se fait à l'issue de chaque épreuve en cumulant les places des deux premiers de chaque club (Filles ou Garçons). Le plus petit cumul prend un point, le deuxième plus petit cumul prend deux points et ainsi de suite pour chaque équipe. Au final l'équipe qui remporte le classement est celle qui cumule le moins de points. En cas d'égalité, le classement par équipe de la dernière étape est pris en compte.

#### ARTICLE 4 : Cas de sélections départementales ou régionales

Si un coureur est sélectionné par son Comité Départemental ou par son Comité Régional (sélection route ou piste), lors d'une épreuve du Challenge Région Sud - Souvenir Marie-Antoinette, il lui est attribué 15 points pour l'épreuve à laquelle il n'a pas pu prendre le départ. Si le coureur termine dans les cinq premiers lors de sa sélection, il obtient les points qui lui auraient été attribués pour cette place sur le Challenge Région Sud - Souvenir Marie-Antoinette.

#### ARTICLE 5 : Récompenses

A l'issue de chaque épreuve, un maillot de leader, distinctif est remis à :

- La 1<sup>ère</sup> U15 Fille

- Le 1<sup>er</sup> U15 Garçon
- La 1<sup>ère</sup> U17 Fille
- Le 1<sup>er</sup> U17 Garçon

A l'issue des six épreuves, il est remis lors de la finale un maillot distinctif de vainqueur du Challenge Région Sud - Souvenir Marie-Antoinette Canu pour :

- La 1<sup>ère</sup> U15 Fille
- Le 1<sup>er</sup> U15 Garçon
- La 1<sup>ère</sup> U17 Fille
- Le 1<sup>er</sup> U17 Garçon

Il est remis également une coupe pour les trois premiers de chaque catégorie et une coupe pour le meilleur jeune de chaque catégorie (1<sup>ère</sup> année).

Pour le Prix d'équipe, un trophée est remis à la meilleure équipe U15 et à la meilleure équipe U17.

Grille des prix pour le classement général final du Challenge Région Sud - Souvenir Marie-Antoinette Canu (en euros) :

- U15 Garçons : 120.100.80.60.50
- U15 Filles : 120.100.80.60.50
- U17 Garçons : 300.160.130.110.100
- U17 Filles : 300.160.130.110.100

La cérémonie officielle de remise des prix a lieu le jour de la finale sur la dernière épreuve.

La participation à la dernière épreuve et la présence au protocole est indispensable pour figurer dans le classement général final et prétendre aux récompenses.

## ARTICLE 6 : Devoirs

La participation au Challenge Région Sud - Souvenir Marie-Antoinette signifie pour le coureur :

- La connaissance des règlements,
- Le respect des consignes annoncées par les organisateurs des six épreuves,
- Le port du casque à coque rigide à porter tout au long de chaque épreuve,
- La soumission aux formalités (contrôle de course, contrôle médical, cérémonie protocolaire),
- La prudence et le respect du code de la route,
- Une tenue correcte en toutes circonstances,
- Des propos décents,
- Le respect de l'éthique sportive,
- Un comportement responsable et citoyen (ne rien jeter sur la voie publique...),
- Le port des maillots de leader des différents classements est obligatoire.

D'autre part, les participants autorisent, par leur engagement, les organisateurs du Challenge Région Sud - Souvenir Marie-Antoinette, à utiliser les images prises lors des épreuves sur lesquelles ils apparaissent, à des fins de communication.

### Article 7 : Règlement

Le règlement de l'épreuve reste identique à celui du règlement FFC Route.

Les arbitres désignés sur chaque épreuve, restent décideurs sur les sanctions à appliquer aux coureurs. Cette sanction sera propre à l'épreuve.

En cas de comportement anti-sportif et/ou irrespectueux, lors de l'épreuve ou du protocole, les organisateurs du Challenge Région Sud - Souvenir Marie-Antoinette Canu se réservent le droit de sanctionner le coureur au niveau du classement général.

### Article 8 : Autres cas

Les organisateurs du Challenge Région Sud - Souvenir Marie-Antoinette se réservent le droit d'ajouter ou de supprimer une épreuve à celui-ci. Les cas non prévus dans ce règlement sont soumis aux organisateurs du Challenge Région Sud - Souvenir Marie-Antoinette.

Organisation : Aymeric Boulanger, Nicolas Delarozière, Guillaume Gonzalez, Arnaud Ridel